



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

109^e séance plénière

Mardi 28 juin 2005, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

En l'absence du Président, M. Mekdad (République arabe syrienne), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 84 de l'ordre du jour (suite)

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement : dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement

Rapports du Secrétaire général (A/59/800 et A/59/822)

Notes du Secrétaire général (A/59/826 et A/59/850)

Résumé établi par le Président du Conseil économique et social (A/59/823)

Note du Secrétariat (A/59/855)

Document de séance (A/59/CRP.6)

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne d'abord la parole à S. E. M. Yerzhan Kazykhanov, Président de la délégation kazakhe.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le développement économique et social et la coopération internationale sont les éléments clefs d'une approche préventive en matière de sécurité collective.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devrait devenir un élément central des efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin aux conflits violents, à l'instabilité et au terrorisme.

La Banque mondiale évalue à 1,1 milliard le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté. Les chiffres sont plus élevés en Asie, mais proportionnellement, c'est l'Afrique qui en a le plus grand nombre. La fin de la pauvreté exigera un réseau mondial de coopération entre les peuples. Le sommet de septembre présentera l'occasion exceptionnelle de faire des progrès notoires dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement.

Le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement reste un élément clef du programme mondial de développement. Le Kazakhstan reconnaît la valeur des recommandations concrètes figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir » (A/59/822). Ces recommandations pourraient être utilisées au niveau des pays par les pays en développement et les pays les moins avancés au moment où ils mettent en œuvre leurs stratégies nationales et mobilisent leurs ressources intérieures.

Nous pensons que les partenaires internationaux de développement de ces pays doivent continuer à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



fournir toute l'assistance nécessaire à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Les partenaires de développement doivent faire des efforts concrets pour s'acquitter de l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement (APD) des pays en développement. Nous saluons les progrès accomplis à cet égard par certains pays et l'adoption, par d'autres, d'un échéancier précis pour atteindre cet important objectif.

Le Kazakhstan est fermement convaincu que les pays pauvres très endettés devraient bénéficier d'un allègement immédiat de leur dette. En convenant d'une approche commune de cette importante question, le monde prouvera incontestablement sa détermination d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous pensons également que les problèmes des pays à faible revenu sont bien trop graves pour être ignorés par la communauté internationale.

Le Kazakhstan attache une très grande importance aux sources novatrices et originales de financement du développement que l'ONU et plusieurs États Membres ont mises en place. Nous réaffirmons notre volonté de concourir, dans la mesure de nos moyens, à renforcer le partenariat international visant à résoudre les problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Les échanges commerciaux constituent une autre source majeure de financement et un catalyseur du développement. Un système commercial multilatéral ouvert, réglementé et équitable peut contribuer de manière sensible à stimuler la croissance économique. Malheureusement, le système commercial multilatéral actuellement en place est déséquilibré et fonctionne contre les intérêts des pays en développement et des pays en transition. Nous espérons qu'en appliquant les recommandations relatives aux échanges commerciaux qui sont énoncées dans le rapport, la communauté internationale parviendra à mettre la touche finale aux négociations commerciales du cycle de Doha.

L'action collective menée par la communauté internationale pour remplir les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire ne peut toujours pas ignorer des problèmes systémiques comme la cohérence des politiques internationales de développement. Une coopération étroite entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, ainsi qu'un rôle plus

actif des organisations régionales et sous-régionales dans la phase d'application, permettront d'aboutir à une approche du développement axée sur la population.

Le Kazakhstan contribue de façon active à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Les priorités nationales de développement sont formulées dans la stratégie nationale du Kazakhstan pour 2010, ainsi que dans le projet « Kazakhstan 2030 ». Nos vastes réformes économiques et sociales ont déjà donné des résultats concrets. Nous avons bâti une économie de marché qui fonctionne. Nous avons attiré plus de 3 milliards de dollars d'investissement étranger direct, et les experts internationaux considèrent le système financier kazakh parmi les plus modernes.

Notre rapide croissance économique a permis d'étendre considérablement la ventilation des dépenses publiques sociales. Cela dit, il reste encore beaucoup à faire. Dans un récent discours sur l'état de la nation, le Président du Kazakhstan a déclaré ce qui suit :

« Nos priorités actuelles marquent une nouvelle étape décisive dans le développement économique et politique de notre pays et dans la consolidation de notre modernisation et démocratisation. Il faut que le Kazakhstan rejoigne le groupe des pays en développement performants en garantissant un niveau de vie élevé à ses citoyens. »

En tant que membre du Groupe des pays en développement sans littoral, le Kazakhstan est d'avis qu'il est primordial de tenir compte, pleinement et constamment, des intérêts de ce Groupe lorsque des décisions sont prises dans le domaine du développement économique, du commerce international et de la coopération interrégionale.

Le Kazakhstan souhaiterait des recommandations plus claires et plus spécifiques sur la manière de renforcer l'action menée par les partenaires de développement afin de venir en aide aux États en développement sans littoral.

Notre pays continue de penser que la coopération régionale, en premier lieu la coopération Sud-Sud, l'ouverture des frontières, ainsi que la levée des barrières douanières, sont essentielles pour accroître la compétitivité des économies. Pour cette raison, le Kazakhstan concentre ses efforts sur la création d'une

union des États de l'Asie centrale, telle que proposée par le Président du Kazakhstan dans son dernier discours annuel à la nation.

Nous pensons que l'Asie centrale peut servir de laboratoire d'essai aux recommandations énoncées dans le Programme d'Action d'Almaty concernant la mise en place d'un nouveau cadre mondial de coopération à l'attention des pays en développement sans littoral, des pays en développement de transit et de leurs partenaires de développement.

Pour terminer, nous voudrions exprimer votre certitude que les décisions et recommandations qui émergeront de ce dialogue figureront dans le document final du sommet que l'ONU tiendra en septembre et qu'elles donneront un nouveau coup d'accélérateur à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole à M^{me} Laxanachantorn Laohaphan, chef de la délégation de la Thaïlande.

M^{me} Laohaphan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La séance d'aujourd'hui s'avère extrêmement importante non seulement en ce qui concerne l'examen et le suivi de la question du financement du développement, mais aussi pour la réunion plénière de haut niveau de septembre, puisque qu'elle alimentera les travaux des nombreux chefs d'État et de gouvernement qui feront le point sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, et notamment sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Mais, avant de présenter quelques-unes des positions de la Thaïlande, ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine, qui a mis l'accent sur un certain nombre d'aspects majeurs du financement du développement qui préoccupent les pays en développement.

Ma délégation est fermement convaincue que le commerce international a toujours été et demeure la principale source de financement du développement. C'est forte de cette conviction que ma délégation approuve l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les négociations de Doha s'achèvent en 2006 au plus tard et soient véritablement consacrées au développement. Il faut également que les pays membres s'emploient à réaliser tous les objectifs de

développement en ouvrant davantage leurs marchés et en abolissant les subventions à la production et à l'exportation qui faussent la concurrence, en particulier dans le secteur agricole.

En outre, ma délégation insiste sur la nécessité de donner plus de latitude aux pays en développement dans l'élaboration de leurs politiques et d'étoffer les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités qui leur sont destinés. Par ailleurs, nous prions instamment la communauté internationale de s'attaquer au problème de la volatilité des prix des produits de base.

Outre les échanges commerciaux, l'investissement étranger direct a toujours été une autre source importante de financement du développement. Nous en avons nous-mêmes fait l'expérience. La Thaïlande n'est pas seulement bénéficiaire de l'investissement étranger direct d'entreprises privées et de multinationales, elle-même investit dans différentes industries des pays voisins, comme la pétrochimie, l'exploitation minière, l'agroalimentaire, les communications et l'énergie. Aussi constatons-nous avec satisfaction que les investissements entre pays en développement, autrement dit Sud-Sud, se multiplient de plus en plus.

À l'échelon régional, la mobilisation des ressources au profit du développement peut prendre plusieurs formes. Ma délégation prend note avec intérêt de la récente initiative de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) d'étudier la création d'une banque asiatique d'investissement, et nous avons hâte d'en savoir plus le moment venu. Concernant une initiative plus proche de nous, la Thaïlande s'emploie, au côté de ses partenaires, des pays développés ou en développement, à faire du Fonds d'obligations de pays d'Asie un instrument financier de poids à l'intérieur de la région asiatique. En plus de fournir aux pays asiatiques les ressources dont ils ont besoin, le Fonds sert de garantie contre les fluctuations imprévisibles des taux de change sur les marchés financiers internationaux.

À l'intérieur, la Thaïlande a adopté une approche de développement ambitieuse et novatrice, axée sur la population. Le Gouvernement thaïlandais a introduit un certain nombre de mesures qui ont donné des résultats positifs. Nous sommes fiers de nos projets comme l'établissement de fonds de roulement dans les villages et l'initiative « One Village, One product », principaux

moteurs de notre croissance et de notre développement économiques ces cinq dernières années. De même, nous sommes prêts à partager nos expériences, que ce soit par le biais d'une coopération technique bilatérale ou d'autres dispositifs comme la coopération Sud-Sud et les commissions régionales.

Cela ne signifie pas que tous les pays ont les mêmes possibilités. La Thaïlande admet sans réserve que l'aide publique au développement (APD) a un rôle important à jouer s'agissant de fournir aux pays en développement les ressources nécessaires à la réalisation de leurs objectifs de développement. Cependant, l'APD devrait compléter d'autres sources de financement, en particulier les ressources intérieures. À cet égard, nous demandons instamment que l'APD soit prévisible et durable, qu'elle ne s'accompagne pas de conditionnalités ou de fardeaux additionnels pour les pays bénéficiaires. La Thaïlande souhaite féliciter les pays qui ont déjà honoré leurs engagements au titre de l'aide publique au développement et nous nous félicitons des calendriers adoptés récemment par les pays membres de l'Union africaine. En ce qui concerne les pays qui ne l'ont pas encore fait, nous aimerions les engager à le faire sans retard.

S'agissant des mécanismes innovants de financement, nous saluons l'initiative du Royaume-Uni en ce qui concerne une Facilité de financement internationale (FFI) et nous suivrons avec grand intérêt les modalités de sa mise en œuvre. Nous tenons également à exprimer notre satisfaction à l'égard du fonds pour le développement et l'aide humanitaire dont le Gouvernement qatarien a récemment annoncé la création lors du deuxième sommet Sud-Sud, à Doha. Toutefois, bien que ce type de fonds soit disponible, nous ne devons pas oublier que, comme pour l'aide publique au développement, le FFI et le fonds pour le développement doivent venir en complément des efforts nationaux pour atteindre les objectifs de développement et non s'y substituer.

Avant de terminer, ma délégation voudrait évoquer une question systémique qui, à notre avis, n'est pas moins importante, loin de là, que celle de la recherche de sources de financement. À cet égard, ma délégation est optimiste quant au rôle crucial que peut jouer le Conseil économique et social, en coopération avec les commissions et les organisations régionales, en tant que mécanisme permettant de coordonner l'ensemble du système et d'assurer la mise en œuvre et

le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences des Nations Unies. Par conséquent, nous exhortons les États Membres à donner au Conseil économique et social les moyens de s'acquitter de sa tâche plus efficacement.

À cet égard, ma délégation a salué et appuyé la tenue d'une réunion conjointe entre les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Conseil économique et social, qui a permis à ces organes d'écouter ce qu'avaient à dire les autres et d'en tirer des enseignements afin d'identifier les problèmes et de formuler des solutions, et d'ouvrir la voie à un renforcement de la cohérence entre ces institutions à tous les niveaux. Ma délégation appuie ainsi l'initiative du Président du Conseil économique et social de renforcer cet organe et nous nous réjouissons à la perspective de participer en temps utile à toute discussion qui pourrait en découler.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Président de la délégation suisse, S. E. M. Serge Chappatte.

M. Chappatte (Suisse) : Comme le montre éloquemment le récent rapport du Secrétaire général (A/59/2005), notre monde est devenu beaucoup plus complexe et interdépendant. Cette globalisation offre certes des opportunités formidables, mais elle comporte aussi des risques très importants. Cette situation exige des stratégies nouvelles.

C'est la raison pour laquelle les participants à la Conférence de Monterrey, à la recherche de solutions en matière de financement du développement, se sont mis d'accord sur une approche ambitieuse et multidimensionnelle, qui implique aussi bien tous les gouvernements, que les institutions multilatérales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

J'aimerais, tout d'abord, souligner que la Suisse réaffirme son attachement à l'approche choisie à Monterrey, qui invite tous les acteurs concernés à conjuguer leurs efforts sur un large front, aux niveaux national, régional et mondial, en vue de chercher à atteindre l'ensemble les objectifs convenus. Il est tout à fait crucial que les pays en développement – responsables au premier chef de leur propre développement – formulent et mettent en œuvre des stratégies effectives et efficaces de lutte contre la pauvreté, qu'ils créent des conditions-cadres propices à un développement humain et écologiquement durable

et qu'ils mobilisent autant que possible, pour ce faire, leurs ressources propres. Les pays industrialisés, pour leur part, sont invités à accroître leur aide au développement et à en améliorer la qualité et l'efficacité, à faciliter le transfert d'autres ressources et à ouvrir davantage leurs marchés aux pays en développement, notamment aux plus pauvres d'entre eux. Ils sont aussi appelés à coordonner encore mieux leurs politiques macroéconomiques afin de renforcer la stabilité économique globale et ainsi, d'améliorer la prévisibilité des flux financiers à destination des pays en développement et des pays en transition.

Sans vouloir détailler ici les six « composantes » du Consensus de Monterrey, je souhaite partager avec l'Assemblée les quelques observations suivantes : nous notons que de nombreux pays en développement se sont dotés ces dernières années de stratégies contre la pauvreté et procèdent actuellement à l'adaptation de leurs politiques économique, fiscale, sociale et environnementale. L'avancement de ces réformes et leurs effets concrets varient cependant beaucoup d'un pays à l'autre. Par ailleurs, bon nombre de ces pays demeurent très vulnérables à des chocs provoqués par des changements économiques externes. Il est par conséquent crucial que les efforts entrepris par ces pays – avec le soutien de leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux – soient poursuivis et renforcés. Pour ce qui est des engagements pris par les pays industrialisés, il faut bien reconnaître que nos performances, elles aussi, varient beaucoup; aussi sommes-nous appelés à poursuivre et à renforcer encore nos efforts tant en ce qui concerne le volume que la qualité de notre aide.

La Suisse, au terme des efforts qu'elle a déployés au cours des dernières années, est en train de réaliser l'objectif auquel elle s'était engagée à Monterrey. Avec 0,41 % de son revenu national brut (RNB) consacré à l'aide publique au développement (APD), elle est actuellement placée au huitième rang des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques quant au volume de l'aide par rapport au RNB et figure parmi les 10 principaux donateurs de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, du Fonds africain de développement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'UNICEF et du Fonds des Nations Unies pour la population. Malgré la mise en œuvre, décidée par le peuple suisse, d'un vaste Plan d'assainissement des finances fédérales, l'APD suisse est une des seules rubriques budgétaires qui pourra

augmenter, et cela d'environ 8 % sur la période de 2006 à 2008. Reconnaisant pourtant la nécessité de contribuer davantage encore à l'effort collectif en matière d'aide au développement, le Gouvernement suisse s'engage à revoir la situation dès que possible afin de fixer un nouvel objectif de son APD au-delà de 2008.

Dans l'immédiat, la Suisse poursuivra ses appuis directs dans les domaines cruciaux définis par le Consensus de Monterrey, en particulier le renforcement de la gouvernance et des capacités de gestion de ses partenaires bilatéraux dans des domaines tels que l'administration des finances, y compris la gestion de la dette, les services financiers, la microfinance, la promotion des exportations et des investissements privés. Nous porterons aussi une attention particulière à l'établissement de partenariats avec le secteur privé afin d'augmenter par ce biais l'impact positif de nos moyens de coopération au développement.

L'Afrique subsaharienne reste un partenaire privilégié de la coopération suisse au développement avec la moitié de ces engagements bilatéraux et multilatéraux consacrés à ce continent dans sa lutte pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour ce qui est du problème de la dette, la Suisse a beaucoup contribué à la mise en œuvre de mesures concrètes de désendettement – tant au plan multilatéral, par un engagement rapide dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qu'au plan bilatéral, par l'introduction, en 1991, de mesures innovatrices pour l'annulation complète des dettes bilatérales. Nous saluons donc l'intention annoncée récemment par le Groupe des Huit d'annuler la dette multilatérale des pays pauvres très endettés. De nombreuses questions se posent encore quant aux modalités d'exécution et de financement de cette initiative. La Suisse, dans ce contexte, participera très activement à l'identification de solutions durables à ces questions.

La Suisse a suivi de près la discussion internationale portant sur la mobilisation de ressources nouvelles pour le développement et elle a examiné en détail les différentes propositions faites. Si nous avons des réserves de fond quant à des mécanismes de mobilisation de ressources au niveau global, nous sommes prêts à envisager une participation à des mécanismes plus restreints, de nature volontaire, tels,

par exemple, que le projet pilote d'une Facilité de financement internationale en faveur de l'immunisation.

L'augmentation du volume de l'APD est certes très importante, mais nous devons aussi très rapidement améliorer l'efficacité et l'impact de notre aide. Des résultats dans ce domaine ne pourront être obtenus que par le biais d'efforts très substantiels et conjoints de tous les partenaires concernés. D'importantes décisions ont été prises récemment à Paris pour améliorer substantiellement l'harmonisation et l'alignement de l'aide au développement. La Suisse s'engage pleinement dans cet effort collectif. J'aimerais, dans ce même contexte, souligner qu'il devient de plus en plus urgent d'améliorer la cohérence de la division du travail entre les grandes entités multilatérales, notamment les Nations Unies, les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce. La Suisse souhaite contribuer activement à ce débat.

La mise en œuvre du Consensus de Monterrey reste sans nul doute un défi majeur pour l'ensemble de la communauté internationale. Il est indispensable que toutes les parties prenantes de ce nouveau partenariat mondial assument leurs responsabilités propres et agissent de manière concertée. La Suisse, quant à elle, est déterminée à aller de l'avant et à apporter sa contribution à cet effort.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bruce Montador, Président de la délégation du Canada.

M. Montador (Canada) (*parle en anglais*) : L'attention du monde entier est maintenant dirigée vers les plus pauvres. Et, selon toute vraisemblance, cette année marquera un tournant décisif dans la lutte contre la pauvreté. La communauté mondiale s'est mobilisée, et le mouvement prend de l'ampleur. L'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement est aux premiers rangs des priorités mondiales.

À Monterrey, nous avons jeté les bases d'un partenariat qui nous aide à réunir les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est aux pays en développement que revient la responsabilité première de créer les conditions qui peuvent favoriser une croissance favorable aux pauvres. Il reste beaucoup de travail à faire, mais on a déjà vu des progrès remarquables dans plusieurs domaines : la

gouvernance, la lutte contre la corruption, l'investissement dans les personnes et l'infrastructure, et la création des conditions appropriées pour libérer l'esprit d'entreprise.

Tout comme d'autres donateurs, le Canada s'est engagé à appuyer les efforts des pays en développement pour établir une assise solide pour leur développement durable. Il fallait alors, de toute évidence, augmenter notre aide. Depuis le Sommet de Monterrey, nous avons pris des mesures pour respecter notre promesse de doubler l'aide canadienne d'ici à 2010. En fait, dans l'*Énoncé de politique internationale*, qui a été rendu public récemment, nous nous sommes engagés à maintenir des augmentations continues en faveur d'une croissance de 8 % par an après 2010. J'espère même que des augmentations s'accéléreront à ce moment-là.

Et ce n'est pas tout : nous voulons aussi que notre aide soit meilleure et plus efficace. Pour ce faire, nous harmonisons nos efforts avec les priorités de nos partenaires de développement. Nous collaborons avec d'autres donateurs pour harmoniser nos procédures, comme l'a montré la récente conférence tenue à Paris. Et nous concentrons nos efforts sur des secteurs et des pays prioritaires, où nos compétences et notre expérience permettent de faire réellement avancer les choses de façon durable.

Toutefois, l'aide n'est pas le seul pilier du développement. Pour donner de meilleurs résultats, cette aide doit s'inscrire dans un ensemble de politiques plus vaste et plus cohérent. L'*Énoncé de politique internationale* indique clairement ce vers quoi doit se diriger la politique étrangère du Canada, et fixe des objectifs ambitieux à cette fin. Il établit des liens plus clairs entre les programmes de développement, de diplomatie, de commerce et de sécurité. De cette façon, nos interventions dans les domaines autres que la coopération au développement prendront davantage en considération les intérêts et les besoins des pays en développement.

Concernant la croissance économique, comme l'a démontré la Commission du secteur privé et du développement, le développement du secteur privé est le moteur de la croissance économique. Il est essentiel d'avoir accès à des ressources financières pour libérer l'esprit d'entreprise. Le microfinancement – en particulier pour les femmes chefs d'entreprise – permet de soutenir une croissance qui met activement à

contribution les plus démunis, et qui leur permet d'en profiter directement. Il est donc crucial d'attirer les investissements tant nationaux qu'étrangers pour multiplier les possibilités offertes aux chefs d'entreprise.

Afin d'attirer ces investissements il va falloir que le climat leur soit propice. Une façon d'améliorer ce climat passe par la conclusion d'accords sur la protection des investissements étrangers ou de traités bilatéraux d'investissement pour mieux gérer et atténuer les risques d'investissement. En plus d'aller dans le sens de la primauté du droit, ces instruments favorisent l'équité, la transparence, la non-discrimination, l'exercice des responsabilités et la bonne gouvernance, qui profitent à tous les investisseurs. Ils permettent aussi de préserver la capacité des gouvernements d'adopter des règlements dans l'intérêt public.

Nous avons adopté une approche intégrée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et le Canada considère l'Organisation mondiale du commerce (OMC) comme une tribune importante à cet égard. Les intérêts des pays en développement sont au cœur même du Programme de Doha pour le développement. Des négociations fructueuses s'imposent à la base, notamment dans le domaine de l'agriculture, pour créer des possibilités économiques réelles en vue de stimuler le développement. Toutefois, donner un meilleur accès aux marchés et mettre fin aux subventions qui faussent le commerce dans les pays industrialisés, ce n'est pas suffisant pour transformer complètement la façon de faire des affaires. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il faut également apporter de grandes améliorations à l'environnement institutionnel des pays en développement. Il faut aussi, certes, améliorer l'infrastructure économique, depuis les routes rurales jusqu'à l'augmentation des investissements dans l'énergie, dans les transports et dans les communications. Ce sont là des domaines où les pays les plus pauvres auront passablement besoin d'aide de la Banque mondiale et des banques régionales de développement.

(l'orateur poursuit en français)

Au début de ce mois, les Ministres des finances du Groupe des Huit ont accepté d'annuler entièrement les dettes contractées par les pays pauvres très endettés auprès de l'Association internationale de

développement de la Banque mondiale, du Fonds africain de développement et du Fonds monétaire international. Ces pays, qui se trouvent en Afrique pour la plupart, devront d'abord suivre la procédure ouvrant droit à cette aide. Les nouvelles ressources consacrées à l'allègement de la dette permettront d'investir dans les services publics, comme la santé et l'éducation, auxquels tous les citoyens du monde ont un droit indéniable. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour l'Afrique.

D'ailleurs, le Canada augmente son aide à l'Afrique, là où les besoins sont les plus grands. D'ici à 2008, nous aurons doublé l'aide accordée à ce continent par rapport à son niveau de 2003.

Partout dans le monde, les inégalités empêchent les gens de faire ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils veulent faire pour améliorer leur sort et amener la prospérité dans leur milieu. Continuons sur notre lancée. Ensemble, nous pouvons renverser la vapeur.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tens Kapoma, Président de la délégation de la Zambie.

M. Kapoma (Zambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaiterait s'associer à la déclaration prononcée par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dont elle est membre.

La Zambie est un des pays les moins avancés qui a bénéficié de la mise en œuvre concrète du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Rome. Je suis fier d'annoncer que suite à de bons résultats au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, grâce à une augmentation des dépenses sociales et à d'autres déclencheurs de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), la Zambie est parvenue au terme de cette Initiative en avril 2005. Cela a eu pour résultat de réduire de 3,8 milliards de dollars l'endettement de 7,1 milliards de dollars de la Zambie. De plus, la Zambie a été l'un des bénéficiaires de l'annulation à 100 % de la dette due aux institutions de Bretton Woods, proposée lors de la dernière réunion du Groupe des Huit.

En conséquence, l'endettement a considérablement diminué, tomber à moins de 2 milliards de dollars. Cela permettra d'augmenter les dépenses des programmes de développement. Dans cette voie, le Gouvernement a adopté des politiques et des stratégies qui assureront la viabilité de l'endettement, entre

autres une gestion prudente de la dette, la demande de subventions plutôt que de prêts, et des efforts pour venir à bout de la dette nationale, qui demeure un sérieux problème.

La Zambie est actuellement en train de mettre en œuvre l'initiative Harmonisation en pratique et a signé un mémorandum d'accord avec 15 pays développés partenaires. Le mémorandum d'accord détaille les engagements pris par les partenaires en matière d'efficacité de l'aide qui repose sur le contrôle national, l'alignement, l'harmonisation, la gestion des résultats et l'exercice des responsabilités mutuelles. Les résultats positifs obtenus jusqu'à présent concernent l'élaboration d'une politique en matière d'aide, une aide accrue aux programmes, l'amélioration du dialogue et de la coopération entre les parties prenantes. Les modalités de la fourniture de l'aide ont également été améliorées et visent la réduction des coûts de transaction par le biais de partenariats silencieux et de la délégation des pouvoirs.

Les réalisations achevées jusqu'à présent ne sont qu'un pas dans la bonne direction. Il reste encore beaucoup à faire au Gouvernement et aux partenaires de développement pour régler les questions tant politiques qu'institutionnelles. Le Gouvernement reconnaît que lui incombe la responsabilité première du développement du pays par l'utilisation des ressources nationales. Cependant, du fait des faiblesses de l'économie, cela n'est pas possible à court ni à moyen terme; il ne peut réaliser cet objectif qu'avec l'aide des partenaires de développement. Néanmoins, afin de créer un environnement propice au développement, le Gouvernement est déterminé à intensifier les réformes structurelles en matière de dépenses publiques et de gestion financière, ainsi qu'à éliminer les goulots d'étranglement qui gênent le développement du secteur privé. Ces efforts visent à mettre en place une bonne gouvernance tant politique qu'économique, car elle seule est la clef du développement durable et de l'efficacité de l'aide. Malgré tout, dans l'esprit du Consensus de Monterrey, ces efforts doivent être appuyés par une politique active de la part des partenaires de développement. Il faut faire davantage dans un certain nombre de domaines.

Premièrement, il faut réduire les conditionnalités de l'aide et accroître l'aide non liée. Deuxièmement, les multiples cadres d'évaluation de la performance doivent être éliminés. L'appui fourni par chacun des principaux donateurs a son propre cadre de résultats.

C'est un lourd fardeau, qui exige du temps et des capacités, pour des pays comme la Zambie. Il est nécessaire d'harmoniser ces cadres pour n'en avoir qu'un seul qui soit acceptable pour tous.

Troisièmement, il faut faire davantage pour changer l'état d'esprit des partenaires de développement, qui s'accrochent encore à leurs domaines de prédilection. Cela se manifeste par la surconcentration des donateurs dans un petit nombre de secteurs, qui ne sont pas nécessairement une priorité du pays bénéficiaire. La Zambie élabore actuellement un cinquième plan de développement national pour 2006-2011. On s'efforce actuellement d'aligner l'aide sur le programme national grâce à une stratégie d'aide conjointe. L'appel que nous lançons aux partenaires est de suivre cette voie et de ne pas s'en écarter.

Quatrièmement, il est également nécessaire de renforcer le pouvoir des bureaux des donateurs sur le terrain, basés dans les pays en développement, de gérer et de prendre les décisions voulues sur la fourniture de l'aide de manière à éviter le syndrome « post-bureau. » Cela réduirait les attentes et assurerait que les interventions effectuées en temps opportun au lieu d'attendre des instructions du siège.

Là où il existe des partenariats, la prudence élémentaire impose de veiller à ce que des mécanismes soient en place pour le suivi et le contrôle mutuel des responsabilités, afin de garantir que les engagements seront tenus en temps voulu. Dans ce cadre, le partage d'informations est capital, surtout lorsque ces dernières affectent l'ensemble de l'aide et de ses objectifs, ainsi que les programmes à appuyer.

La Zambie sent que la manière dont ces questions sont débattues sur la scène internationale et dont les engagements concrets sont mis en œuvre est en train de changer. Il y a eu un passage très marqué de la rhétorique habituelle à une volonté d'agir, surtout sur les questions liées à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Sur ce point, j'aimerais saluer les partenaires pour le développement tels que le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Union européenne et les pays nordiques, entre autres, qui ont proposé des moyens novateurs d'augmenter le volume de l'aide publique au développement pour les pays en développement. C'est à nous, les pays les moins avancés, de saisir l'occasion et d'en tirer le maximum d'avantages. Nos objectifs peuvent se réaliser grâce à des partenariats stratégiques

fondés sur l'harmonisation des approches, l'exercice d'un contrôle au niveau national, un alignement mutuel, des résultats concrets et le contrôle mutuel des responsabilités.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Mourad Benmehidi, chef de la délégation de l'Algérie.

M. Benmehidi (Algérie) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le Ministre d'État de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine et voudrait faire quelques commentaires additionnels sur la question du financement du développement.

Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en mars 2002 à Monterrey, nos chefs d'État et de gouvernement ont pris un certain nombre d'engagements visant à assurer un financement viable du développement, en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Le Consensus de Monterrey continue de susciter beaucoup d'espoir. La démarche retenue pour relever le défi du financement du développement, avec pour but d'éradiquer la pauvreté et d'assurer une croissance économique et un développement durables, demeure valable.

Si des progrès ont été accomplis dans l'application des engagements pris et des accords conclus, beaucoup reste à faire au niveau national et international. Ainsi, l'engagement pris de renforcer la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux dans le sens d'une ouverture et d'une réglementation permettant aux pays en développement d'en tirer le meilleur profit attend d'être mis en œuvre.

Ce n'est là qu'un des aspects des promesses non tenues, en plus de celles que le Secrétaire général a relevées dans son rapport « Dans une liberté plus grande ». Les pays en développement ne se sont pas suffisamment approprié leur propre développement, tandis que les pays développés sont loin d'avoir honoré les engagements pris, en particulier en matière d'aide publique au développement (APD). Enfin, les principales parties prenantes institutionnelles n'ont pas donné la consistance promise au renforcement de la cohérence, de la coordination et de la coopération dans

la mise en œuvre des politiques internationales de développement.

Les pays en développement, en dépit de la faiblesse de leurs moyens et de leurs capacités, ont, toutefois fait des progrès méritoires sur le front des réformes en matière de bonne gouvernance, de mise en place d'institutions et de pratiques démocratiques et de conditions-cadre.

S'il est établi que le développement requiert la mobilisation de tous les moyens disponibles à tous les niveaux pour assurer un financement viable et durable, la mobilisation des ressources nationales restant primordiale à ce sujet, il y a lieu de prendre en compte la situation particulière des pays les plus pauvres, qui nécessite des mesures urgentes si l'on veut arriver, à l'horizon 2015, à diminuer de moitié la pauvreté et à réduire l'impact des pandémies et de la mortalité des femmes et des enfants.

Dans ce cadre, une attention particulière doit être accordée aux besoins spécifiques de l'Afrique. Les pays développés, pour leur part, sont appelés à respecter les engagements qu'ils ont pris d'augmenter la part de leur aide publique au développement en vue de la porter à 0,7 % de leur produit national brut le plus tôt possible et avant 2015. Nous voulons, ici, saluer les pays qui ont déjà atteint ce niveau et nous féliciter de l'engagement pris par l'Union européenne et d'autres pays pour l'établissement d'un échéancier permettant d'arriver à l'objectif fixé en 2015. Outre l'APD, qui est la source principale de financement du développement en provenance des pays développés et des institutions financières internationales et régionales, la communauté internationale doit faire un effort de promotion des investissements directs étrangers, qui malgré les garanties octroyées, restent à des niveaux dérisoires dans beaucoup de régions. Le transfert net de ressources à l'avantage du Nord est une anomalie persistante qu'il convient de corriger impérativement.

Par ailleurs, les sources novatrices de financement mentionnées au paragraphe 44 du Consensus de Monterrey sont une voie à explorer dans le cadre de la mobilisation de toutes les ressources disponibles. Dans ce cadre, l'Algérie a encouragé une initiative lancée en 2004 par les chefs d'État du Brésil, du Chili et de la France, puis elle a rejoint avec l'Allemagne et l'Espagne le groupe de pays qui s'est formé autour de cette initiative pour participer aux travaux du groupe technique qui, nous l'espérons, sera

en mesure de soumettre des propositions concrètes à l'approbation de la Réunion de haut niveau de septembre 2005. Il demeure entendu que ces sources novatrices ne sauraient se substituer à l'APD et aux sources existantes, mais qu'elles doivent constituer un apport complémentaire ciblé dans la lutte contre la pauvreté, la faim et les pandémies.

Le commerce joue également un rôle important dans le développement, mais la part des pays en développement dans les échanges mondiaux reste minime par rapport à leurs potentialités. Aussi appelons-nous à un système commercial international ouvert, équitable, prévisible et non discriminatoire à l'égard des pays en développement.

La dette constitue une autre entrave pour les pays en développement, particulièrement les pays les plus endettés. Résoudre la crise de l'endettement libérera des ressources importantes pour le financement du développement. Nous saluons la décision prise récemment par le Groupe des Huit d'effacer 40 milliards de dollars de dettes de 18 pays en développement parmi les pays pauvres très endettés. Nous appelons à mettre en œuvre le plus rapidement possible cette décision, qui doit être étendue à un plus grand nombre de pays, y compris aux pays à revenu faible et intermédiaire.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Teruneh Zenna, chef de la délégation de l'Éthiopie.

M. Zenna (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Jean Ping de la façon dont il dirige le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Nous avons la certitude que, grâce à sa direction avisée, le résultat de ce dialogue apportera une contribution significative à la prochaine Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2005. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de la documentation cohérente qu'il a mise à notre disposition. Ma délégation partage les vues exprimées par la délégation de la Jamaïque, au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Les résultats obtenus à ce jour dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) indiquent qu'il y a des disparités considérables entre régions. Les obstacles à la réalisation des objectifs de développement en Afrique restent l'une des principales raisons pour lesquelles il faut un meilleur partenariat international.

Nos observations vont donc se concentrer sur la manière dont notre continent, qui est resté largement à la traîne dans sa mise en œuvre des OMD, peut accélérer cette mise en œuvre.

L'Afrique a abordé le nouveau millénaire en s'engageant plus vigoureusement que jamais en faveur du développement, à travers le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En conséquence, de nombreux pays africains ont mis en place des politiques économiques avisées. La participation politique augmente, et la démocratie gagne du terrain. Un Mécanisme d'évaluation interafricaine a été créé pour assurer la bonne gouvernance et la primauté du droit, et améliorer la transparence.

Nous partageons par conséquent l'avis du Secrétaire général, à savoir que les pays devraient adopter et commencer à appliquer, au plus tard en 2006, une stratégie de développement suffisamment ambitieuse pour atteindre les OMD d'ici à 2015. L'Éthiopie a entrepris une série de réformes dans sa politique économique, en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer le développement durable.

L'Éthiopie et ses partenaires ont déjà procédé à une évaluation concernant les besoins liés à la réalisation des OMD qui contribuera au processus d'élaboration d'une stratégie quinquennale de lutte contre la pauvreté, intitulée Programme II pour le développement durable et la réduction de la pauvreté. Selon le rapport d'évaluation, mené sur place par l'équipe des Nations Unies, la Banque mondiale et le Projet du Millénaire, des moyens qu'il faudrait engager pour réaliser les OMD, l'Éthiopie aura besoin d'une aide publique totale d'environ 5 milliards de dollars par an alors qu'elle ne s'élève à l'heure actuelle qu'à environ un milliard de dollars. Ce montant équivaut à 13 dollars par habitant, soit un tiers seulement du montant moyen d'APD dont bénéficient les pays d'Afrique subsaharienne, et il n'est donc pas suffisant pour rompre le cycle de la pauvreté généralisée dans ces pays et pour atteindre les OMD.

Nous demandons instamment à la communauté internationale de répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général afin d'accorder à tous les produits d'exportation des pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentement. Le fait que les pays les moins avancés dépendent pour leurs recettes d'exportation

d'un petit nombre seulement de produits de base les expose à un très haut risque d'instabilité budgétaire, compromet leurs investissements et conduit à un ratio élevé du service de la dette. Nous nous félicitons donc de la suggestion énoncée dans le rapport suivant laquelle les pays tributaires de produits de base, notamment en Afrique, requerront une approche intégrée, y compris un appui spécifique pour diversifier leurs exportations, donner une valeur ajoutée aux produits de base qu'ils exportent, renforcer les capacités de production correspondantes, gérer l'instabilité des prix des produits et mettre au point une nouvelle génération de mécanismes de financement pour les produits de base.

L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle crucial en complétant les ressources des pays en développement, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne. Il convient de noter que, depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, l'APD a vu s'inverser le déclin qui durait depuis 10 ans. Toutefois, les niveaux actuels et prévus de l'APD restent encore bien en deçà des prévisions pour les objectifs à atteindre d'ici à 2015. Il est donc impératif que la communauté internationale augmente le niveau d'APD proportionnellement à ce qui est nécessaire pour la réalisation des OMD.

À cet égard, l'Éthiopie note avec satisfaction l'annonce récente faite par la Commission européenne qu'elle fixait un nouvel objectif collectif pour l'APD de 0,56 % du revenu national brut (RNB) d'ici à 2010, afin d'atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB d'ici à 2015. L'Éthiopie félicite les pays qui ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 % pour l'APD en pourcentage de leur RNB et demande instamment aux autres de leur emboîter le pas. Nous accueillons avec satisfaction la Facilité internationale de financement destinée à compléter ces efforts, dont la création a été proposée par le Royaume-Uni, comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport.

Outre la nécessité d'augmenter le niveau de l'APD, nous voudrions mettre en lumière trois domaines mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. Premièrement, non seulement l'APD doit augmenter substantiellement, mais il est essentiel que la moitié au moins en soit réservée à l'Afrique subsaharienne. Deuxièmement, l'appel en faveur de l'accroissement de l'APD doit être formulé de façon à viser une augmentation réelle des ressources financières consacrées aux OMD et affectées par le

biais des budgets nationaux des pays bénéficiaires. Troisièmement, l'augmentation de l'APD doit aller de pair avec des améliorations de la qualité et de l'efficacité de l'aide.

L'Éthiopie se félicite de l'annonce récente faite par les ministres des finances du Groupe des Huit concernant l'annulation de l'encours de la dette des pays pauvres très endettés. Nous estimons que c'est un pas dans la bonne direction. Cela libèrera des ressources pour le développement, accélérant ainsi les progrès de ces pays vers la réalisation des OMD.

La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre sera une excellente occasion pour la communauté internationale de réaffirmer les OMD et de concevoir de nouveaux mécanismes en vue de leur pleine réalisation. Nous estimons que la communauté internationale dispose des ressources et des connaissances technologiques voulues pour appuyer les efforts des pays en développement vers la réalisation des objectifs de développement. Tirons efficacement parti des dernières semaines avant la Réunion de haut niveau pour trouver des moyens concrets de les réaliser.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole à S. E. M. Francis Butagira, chef de la délégation de l'Ouganda.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer ma délégation à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais également m'associer aux observations faites par les représentants des pays les moins avancés et sans littoral. Je remercie le Secrétaire général des trois rapports qu'il a présentés pour le débat sur « Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir ».

Il ressort des rapports du Secrétaire général et de divers autres d'autres que, trois ans après le Consensus de Monterrey, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser les tâches que nous nous sommes fixées en vue d'éliminer la pauvreté, de parvenir à une croissance économique soutenue et de promouvoir un développement durable. La situation est particulièrement critique en Afrique subsaharienne, pour les pays les moins avancés et sans littoral et pour d'autres pays à faible revenu.

Tenant pleinement compte du fait qu'ils portent la responsabilité principale de leur développement, les

pays en développement s'emploient à créer les conditions permettant de mobiliser les ressources nationales et internationales au service du développement.

S'agissant de l'Ouganda, nous avons mis en place les politiques macroéconomiques nécessaires dans le cadre du Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté, qui est pleinement en harmonie avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Pour encourager la compétitivité, le Gouvernement s'est employé à accroître la productivité en améliorant l'efficacité de sa gestion macroéconomique; à fournir des biens publics, des infrastructures et des informations; et à assurer la sécurité et l'ordre public. L'investissement dans les soins de santé, l'éducation, l'eau et d'assainissement constitue également une priorité qui permettra d'améliorer la productivité.

Pour faciliter la mobilisation des ressources nationales, dans le cadre de notre stratégie de développement nationale, nous entreprendrons d'augmenter le revenu des ménages en accroissant davantage dans la création d'emplois, en accroissant le pouvoir d'action dans les secteurs agricole et industriel, en facilitant le microfinancement et la diffusion de l'information. La capacité d'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux sera renforcée. Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour veiller à fournir des ressources énergétiques suffisantes, car leur apport est essentiel pour le développement des services et des activités manufacturières modernes ainsi que pour le développement rural.

D'autres mesures incluent une amélioration de l'administration et un recouvrement des recettes plus efficaces, ce qui a déjà conduit à augmenter celles-ci et à lancer la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

L'Ouganda met également l'accent sur l'essor de ses marchés financiers naissants et sur la mobilisation d'un financement à long terme grâce à des mesures telles que la libéralisation des régimes de retraite. Le secteur privé prend part à toutes ces initiatives.

Du fait de ses politiques macroéconomiques saines, l'Ouganda fait partie du premier groupe de pays à avoir atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Les

fonds libérés dans le cadre de l'Initiative PPTE ont alimenté le fonds de réduction de la pauvreté dans le secteur social, essentiellement l'éducation et la santé. Il va sans dire que l'Ouganda se trouve aujourd'hui face à un endettement insoutenable.

Nous sommes donc de l'avis du Secrétaire général et de ceux qui ont appelé à une annulation de la dette pour tous les pays les moins avancés d'Afrique. L'Ouganda est effectivement reconnaissant de l'annulation de la dette annoncée par le G-8 et dont il est bénéficiaire. Cette action doit être appuyée par des mesures soutenues garantissant que ces pays ne retombent encore une fois dans un endettement insoutenable.

C'est pourquoi nous demandons aux donateurs qui ne l'ont pas encore fait de s'acquitter de leurs engagements, à savoir assurer une aide publique au développement ciblée, suffisante et opportune. Les pays développés doivent également intensifier leurs efforts afin d'aider les pays en développement à attirer un investissement étranger direct. Nous appuyons l'appel lancé en faveur de sources nouvelles et novatrices de financement, telles que la facilité internationale de financement, qui viendraient s'ajouter à l'aide publique au développement.

Le Président de l'Ouganda a souvent dit que l'Afrique avait surtout besoin de commerce, et non pas d'assistance. Il ne s'agit pas là de nier l'importance de l'aide visant à renforcer les capacités des pays en développement d'éradiquer la pauvreté. Mais c'est plutôt, comme il est dit dans le Consensus de Monterrey, que le commerce est un moteur de développement qui constitue l'une des sources externes de financement les plus importantes.

L'Ouganda, comptant parmi les pays les moins avancés et étant un pays tributaire de produits de base, souhaiterait vivement voir se réaliser l'octroi d'une assistance financière et technique ciblée et l'exécution de programmes de renforcement des capacités, ainsi que la mise en place d'un accès hors taxe et sans quota de tous les produits des pays les moins avancés aux marchés des pays développés. La mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty facilitera également les échanges commerciaux des pays les moins avancés sans littoral et des pays en développement de transit.

Bien qu'ils poursuivent des politiques et des stratégies avisées, des pays comme l'Ouganda se trouvent confrontés aux impacts négatifs de facteurs

extérieurs sur la croissance économique. Il est temps de prendre des mesures pour remédier aux déséquilibres systémiques mondiaux en renforçant une gouvernance cohérente des institutions internationales qui traitent des questions commerciales, financières et monétaires. La voix et la participation des pays en développement en la matière permettraient de parvenir à des résultats plus authentiques.

Enfin, ma délégation coopérera avec les autres membres de l'ONU et les parties intéressées pour veiller à ce que le dialogue de haut niveau de septembre aboutisse à des résultats positifs.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole à la représentante du Venezuela.

M^{me} Nuñez de Odremán (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Grâce à la diplomatie des sommets, la décennie des années 90 a constitué un cadre de diagnostic, de mise en place et d'application d'un ensemble de conclusions internationales axées principalement sur les questions du développement. Pendant toute cette décennie, les pays développés et en développement se sont acheminés vers un consensus auquel ils sont parfois arrivés dans des conditions de respect mutuel, mais qui d'autres fois a résulté des pressions exercées par les pays développés et le système financier international.

Ce processus, qui s'est poursuivi depuis la Déclaration du Millénaire jusqu'à ce jour, s'est déroulé dans un contexte international caractérisé par une approche néolibérale qui a eu des répercussions sur des continents entiers, ruinant la vie et la prospérité des peuples, accroissant la pauvreté et instaurant un ordre international fermé, très peu démocratique et très peu transparent, parfois en marge du droit international et au détriment des intérêts et des besoins des pays en développement.

À la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002, les pays participants ont assumé la responsabilité primordiale et partagée du développement. Depuis, il y a eu force débats sur le financement du développement pour la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En dépit des efforts déployés dans ce sens, il semble qu'en matière de lutte contre la pauvreté, le monde se dirige vers un échec mondial regrettable et désastreux.

La découverte du fait que les OMD ne seront pas réalisés d'ici à 2015, conjuguée aux conditionnalités et à l'absence de la volonté politique nécessaire à la réalisation de ces objectifs, a miné, à divers niveaux nos sociétés, ainsi que la crédibilité du système international, tout en jetant une ombre sur la légitimité du système financier international.

Pour ce qui est des échanges commerciaux, le Venezuela a souligné à plusieurs reprises, et en particulier lors de la cinquième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui a eu lieu à Cancún (Mexique) en 2003, qu'il était nécessaire de procéder à un examen public des conséquences de l'Accord de Marrakech et de ses incidences sur les pays membres. C'est pourquoi il ne faut pas prendre de nouveaux engagements tant que ne seront pas résolues toutes les questions en suspens, en particulier celles qui touchent les pays en développement. Nous pensons que l'accès des pays en développement aux principaux marchés ne doit pas dépendre de conditionnalités qui leur ont été imposées dans le cadre des échanges commerciaux multilatéraux.

Nous devons également souligner que les politiques de réforme macroéconomique, la libéralisation du commerce, les réglementations qui président à la liberté des investissements et les politiques financières imposées par le néolibéralisme ont accentué et aggravé les disparités sociales et économiques entre les pays développés et les pays en développement. Il faut donc se pencher sérieusement sur cette question et reconnaître avec réalisme la nécessité de mettre en œuvre des politiques concrètes qui traitent non seulement de la dette des pays les moins avancés, mais aussi des pays en développement à revenu intermédiaire et à revenu faible qui sont très lourdement endettés. Par ailleurs, nous devons accroître la participation des pays en développement aux processus de prise de décisions dans les organes financiers multilatéraux.

Le modèle d'une croissance économique mondiale caractérisée par une répartition régressive des revenus entre pays a considérablement aggravé la disparité abyssale qui existait déjà entre les pays et à l'intérieur des pays. La persistance de la dette extérieure continue de nuire aux économies et aux finances des pays du Sud, approfondissant les inégalités dans la répartition du revenu. Il s'agit là d'un obstacle grave et insoutenable au développement humain des pays les plus pauvres du monde, qui va

provoquer une catastrophe humanitaire mondiale. À l'inverse, le flux net de capitaux en croissance exponentielle des pays débiteurs vers les pays créditeurs a permis de financer le consumérisme, la sécurité sociale et la prospérité de ces pays.

Malgré tous ces problèmes, qui ont fait l'objet d'examen et de débats de la part de nombreux acteurs de la communauté internationale, la seule réponse, pour l'essentiel, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale a été de veiller à ce que les pays pauvres s'acquittent de leur dette extérieure, ignorant les répercussions de ces politiques sur la population de ces pays. Le problème de la dette extérieure doit être abordé dans une perspective qui garantisse la stabilité des sociétés touchées et permette le succès de leurs plans et objectifs de développement.

En dépit de l'importance majeure de la dette extérieure, cette question a été banalisée dans les débats, sommets et réunions internationaux. On ne fait que discuter sur un plan rhétorique des difficultés dans lesquelles se trouvent les pays en développement en raison de cette dette impossible à rembourser, insoutenable et moralement condamnable, qui constitue un obstacle à leur libre autosuffisance sur le plan socioéconomique.

Le Venezuela a promu et appuyé dans divers forums des Nations Unies, y compris lors du récent Sommet du Sud tenu à Doha, le principe selon lequel chaque pays a le droit souverain de déterminer ses priorités et ses stratégies de développement, dans le respect du principe de l'autodétermination des peuples et dans le refus de l'imposition de conditionnalités. Nous informons nos collègues et les représentants des institutions de Bretton Woods qu'il ne s'agit pas là d'un concept abstrait bon seulement à nourrir des analyses au sein de l'ONU. C'est une réalité qui, après six ans de gouvernement souverain et indépendant, s'exprime dans mon pays par des politiques publiques qui visent à améliorer fondamentalement les conditions de vie du peuple vénézuélien.

Ces six années – dont deux ont été très difficiles en raison d'une campagne nationale et internationale irrationnelle et irresponsable – ont montré comment mettre en place des politiques nationales qui mobilisent les ressources nécessaires au financement du développement. Dans notre cas, il s'agit d'un développement endogène qui profite aux plus dépourvus et à travers lequel l'État et la société

exercent la fonction primordiale d'identifier et de favoriser la mise en œuvre de stratégies de développement, avec l'appui du secteur privé. Ainsi, la bonne gouvernance consiste, pour notre pays, en une manifestation massive et consciente de la participation populaire dans la prise des décisions relatives aux politiques générales qui touchent le développement national.

La stratégie de développement de chaque pays doit être compatible et en rapport avec ses besoins, ses spécificités, ses ressources et ses possibilités, et faire l'objet d'un consensus collectif. Ainsi, l'imposition de conditions et d'exigences législatives ou institutionnelles est une forme délibérée de tutelle néocoloniale. Autrement dit, l'aide publique au développement ne saurait être soumise à des critères d'évaluation et à des conditions imposées par les pays développés ou les institutions financières multilatérales qui s'immiscent dans l'autodétermination des peuples ou dans la définition de leur régime politique, de leur orientation économique et de leur destin socioculturel.

Grâce à ses ressources économiques et humaines et aux accords de coopération bilatéraux qu'il a conclus avec des États et peuples frères, le Venezuela s'est doté d'une série de mécanismes destinés à lui permettre d'atteindre des objectifs concrets par le biais de programmes spécifiques, mis en œuvre à travers les tâches et plans que nous avons exposés dans notre dernier rapport sur l'application des objectifs du Millénaire, lequel a été entériné par le Programme des Nations Unies pour le développement. Les projections statistiques montrent que le Venezuela atteindra avant 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement.

Concernant la lutte contre la pauvreté, nos indicateurs sociaux font apparaître un allongement de l'espérance de vie, qui est passée de 72,18 ans en 1999 à 73,18 en 2004. Le taux de mortalité infantile a reculé, tombant de 18,5 pour 1 000 naissances vivantes en 1999 à 16,8 en 2004. Le taux de scolarisation est passé de 57 % en 1997 à 70 % en 2004; 2,9 millions d'élèves sont retournés sur les bancs de l'école grâce aux missions Robinsón I, Robinsón II, Rivas et Sucre.

En 2003, nous avons engagé le combat contre l'analphabétisme en lançant la mission Robinsón, qui a permis à 1 370 000 de nos citoyens et citoyennes d'apprendre à lire entre 2003 et février 2005. Le Président Chávez et le peuple ont ainsi pu déclarer en

2005 la disparition totale de l'analphabétisme au Venezuela.

L'inscription, dans notre constitution, de l'avancée irréversible des droits sociaux a permis d'enregistrer des progrès rapides dans la conduite de nos programmes de développement, qui associent les microentreprises, les coopératives, la formation technique et le développement endogène avec le financement, l'aide sociale, la coordination et l'organisation de la production dans le but de créer des emplois. Dans le cadre de ses politiques de mobilisation des ressources nationales, notre pays a proposé des sources novatrices de financement du développement en réponse aux situations de crise humanitaire et conjoncturelle et à celles d'ordre structurel, par exemple le fonds humanitaire international.

Tout cela prouve que la volonté politique d'avancer vers l'élimination de la pauvreté doit se manifester par un véritable esprit de solidarité, d'humanisme et de bon sens, fondé sur les intérêts des pauvres de la planète au départ comme à l'aboutissement du processus. Sans cela, aucun consensus ne nous permettra d'arriver au résultat recherché.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant des Fidji.

M. Savua (Fidji) (*parle en anglais*) : Les Fidji, petit État insulaire en développement, considèrent que la première de leurs responsabilités est d'assurer le développement au profit de la population. Malgré les contraintes et nos capacités limitées, notamment sur les plans structurel et institutionnel, nous avançons lentement mais sûrement dans cette direction et avons surmonté bien des difficultés déferlant sur nous du fait des forces planétaires agissant au nom de la libéralisation et de la mondialisation. Nous luttons âprement pour garder la tête hors de l'eau et rester compétitifs sur la scène internationale.

Nous sommes reconnaissants de l'intérêt porté aux inégalités et disparités qui existent entre les pays développés et leurs partenaires en développement, ainsi qu'à la nécessité d'y remédier. Nous nous associons à l'appel en faveur de la formation de partenariats efficaces et dignes de ce nom entre les deux camps, avec l'appui des institutions financières internationales et multilatérales. En outre, il est impératif que les pays développés partenaires interviennent autant que de

besoin pour remplir les obligations auxquelles ils ont souscrit. Cela implique, par exemple, la mise en œuvre totale et efficace et le suivi de tous les textes issus des grandes conférences et réunions organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, comme la Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey.

Nous saluons tous les efforts accomplis pour fournir l'aide au développement nécessaire par le biais de mécanismes comme le programme d'action contre la faim du Président brésilien Lula; la taxe de solidarité internationale sur les billets d'avion, proposée par la France, le Brésil, le Chili et l'Allemagne; l'initiative du Secrétaire général en faveur de « gains rapides »; et toutes les autres mesures visant à compléter les dispositifs existants. Nous nous félicitons également des mesures prises par les pays en développement partenaires, comme la création du Fonds du Sud pour le développement, proposée par le Qatar et appuyée par l'Inde et la Chine. Nous voudrions toutefois rappeler que toutes ces sources novatrices de financement ne doivent représenter qu'un complément de l'aide publique au développement, comme il est convenu dans le Consensus de Monterrey.

Les échanges commerciaux et la croissance économique sont très importants pour les Fidji. Un système d'échanges équitable, ouvert et juste, associé à une aide adéquate et efficace, constitue un puissant moteur de la croissance économique. S'il y a lieu de se féliciter de la recommandation de conclure le cycle des négociations multilatérales de Doha de concrétiser ses promesses en matière de développement, les Fidji restent soucieuses de son résultat, et nous espérons que les pays en développement et les économies de faible ampleur en tireront profit. Comme d'autres pays, les Fidji continuent de préconiser une plus grande ouverture des marchés aux produits, ainsi que le renforcement des capacités d'offre et de production dans les pays en développement afin d'accroître la compétitivité de leurs exportations et de les rendre plus à même de surmonter les difficultés liées à la libéralisation commerciale. Le Sommet devrait également traiter la question de la distorsion commerciale occasionnée par les subventions, qui sont communément utilisées dans les pays développés. En somme, les pays en développement ont besoin d'un appui financier et d'une certaine latitude dans l'élaboration de leurs politiques afin de relever leur

secteur de l'exportation et leur économie locale et de les rendre compétitifs.

La question des migrations, qui est directement liée à celle de l'emploi, joue un rôle essentiel dans la relance et la préservation des économies de faible ampleur. Il est primordial que les politiques et réglementations répondent favorablement aux attentes des pays en développement, compte tenu des nombreux bénéfices qu'ils tirent des envois de fonds des migrants. Il est donc primordial que la présente réunion fournisse des orientations claires en vue du sommet et du dialogue de haut niveau sur les migrations qui se tiendra en 2006.

Les Fidji regardent comme leurs le caractère spécifique et la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, ainsi que les problèmes qu'ils rencontrent. En témoignent les catastrophes naturelles qui ont dernièrement frappé des petits États insulaires en développement dans différentes régions, mettant à nu leur vulnérabilité et leur fragilité. Nous demandons une aide technique et financière appropriée pour assurer la mise en œuvre efficace et complète de la Stratégie de Maurice. Nous appelons l'attention sur l'apparent manque d'intérêt dont font l'objet les pays en développement de l'Asie et du Pacifique, qui pourtant ont un urgent besoin d'aide, mais savons qu'il nous faut attendre, tandis que d'autres sont aidés en fonction des priorités convenues.

Les Fidji pensent que les États Membres font preuve d'une volonté politique suffisante pour que des progrès puissent être accomplis dans le financement du développement. L'heure est venue de faire suivre les paroles de dons en espèces et de donner effet aux propos tenus.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole au chef de la délégation des Pays-Bas, S. E. M. Dirk Jan van den Berg.

M. van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration faite par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne et je m'en tiendrai, dans ma déclaration, à quelques points supplémentaires.

Je voudrais, tout d'abord, évoquer la question de l'aide publique au développement (APD). Les Pays-Bas consacrent plus de 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement depuis plus de 30 ans. Nous sommes particulièrement

satisfaits, par conséquent, de la décision de l'Union européenne d'accroître son niveau d'aide publique au développement suivant des chiffres et un échéancier précis au cours des prochaines années. Toutefois, cela n'est pas suffisant : si l'on veut augmenter la viabilité et la prévisibilité du financement du développement, il faudrait aussi renforcer les contributions à l'APD des pays donateurs hors Union européenne. Récemment, le Qatar a annoncé qu'il porterait son aide aux pays les moins avancés à 0,15 % de son PIB au cours de l'année à venir. Nous applaudissons à cette décision importante. Nous comptons sur les autres pays donateurs et les donateurs potentiels, y compris les pays producteurs de pétrole et les pays connaissant un essor économique, pour suivre cet exemple important.

Deuxièmement, nous soulignons que l'allègement de la dette peut contribuer de façon importante à libérer des ressources qui devraient être consacrées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous demandons de nouvelles mesures en vue d'un allègement de la dette complet et durable. Nous nous félicitons de ce que les ministres des finances du Groupe des Huit se soient exprimés en faveur de l'annulation de 100 % de la dette, s'agissant des obligations restantes des pays pauvres très endettés auprès du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Toutefois, l'allègement de la dette ne doit pas se faire au détriment des ressources mises à la disposition des autres pays en développement et menacer la viabilité financière à long terme des institutions financières internationales.

L'Union européenne s'est fermement engagée à mettre en œuvre la Déclaration du Forum de haut niveau de Paris sur l'harmonisation et nous comptons sur l'ONU pour suivre son exemple. Nous appuyons les mesures prises par l'ONU pour rationaliser sa présence dans les pays, avec une seule équipe des Nations Unies, et un seul programme des Nations Unies fonctionnant sous la direction d'un coordonnateur résident des Nations Unies disposant de tous les pouvoirs nécessaires. Pour cela, nous devons tirer pleinement parti de la matrice de résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Néanmoins, la réforme ne doit pas s'arrêter là. Pour que l'ONU reste d'actualité et capable de remplir son mandat, des réformes plus radicales sont nécessaires. Cela passe, notamment, par une

rationalisation beaucoup plus importante, un accord clair avec la Banque mondiale, les fonds mondiaux et les autres grands acteurs sur une répartition rationnelle du travail, et un financement plus stable et plus prévisible. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), au regroupement des Nations Unies en entités administrées de façon plus rigoureuse. Nous sommes également favorables à sa proposition tendant à ce que le Conseil économique et social envisage un éventuel financement négocié sur la base de programmes globaux entre ses organismes opérationnels.

Je voudrais dire quelques mots sur les services financiers, y compris le microfinancement. Le microfinancement offre un immense potentiel comme moyen de réduire la pauvreté et d'aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Année internationale du microcrédit a permis de mettre en exergue ce potentiel. Un suivi concret est nécessaire pour poursuivre ce qui a été réalisé. Nous devons assurer plus systématiquement le suivi des progrès enregistrés dans ce domaine. La publication de la Banque mondiale *La pratique des affaires* pourrait ainsi consacrer une édition spéciale aux questions de développement du secteur financier, avec des aperçus de questions financières, ainsi que des recommandations concrètes et des pratiques exemplaires. Les programmes nationaux de microfinancement pourraient appuyer les gouvernements dans la mise en œuvre de ces recommandations. Une équipe spéciale de haut niveau, pourrait, sous l'égide du Secrétaire général ou du Programme des Nations Unies pour le développement aider à soutenir les efforts au niveau international en jouant un rôle de conseil ou de mobilisation sur la question du microfinancement considéré comme contribution essentielle à la réduction de la pauvreté.

Enfin, le suivi de la mise en œuvre des textes issus de Monterrey devrait devenir plus concret. Les dialogues de haut niveau sur le financement du développement, ainsi que les réunions annuelles entre les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et le Conseil économique et social doivent améliorer leurs méthodes et leur engagement. Nous voudrions, par conséquent, réformer le Conseil économique et social pour en faire une instance d'examen des objectifs du Millénaire pour le développement – dont l'objectif 8 – sous la forme

d'examen par les pairs. De cette façon, l'examen du financement du développement comme complément financier des objectifs du Millénaire pour le développement ferait partie intégrante de la fonction de suivi du Conseil économique et social.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole au Ministre des finances de l'Autorité palestinienne, M. Jihad Al-Wazir.

M. Al-Wazir (Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole à l'Assemblée aujourd'hui sur une question d'importance pour nous tous. À cet égard, nous nous alignons sur la déclaration faite par le Ministre d'État de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Comme en attestent les actualités, la région du Moyen-Orient reste une région importante sur le plan géopolitique, mais fortement troublée. On en cite fréquemment et largement la situation politique instable comme facteur clef d'une piètre performance économique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et de la mauvaise intégration dans l'économie mondiale. Plus récemment, l'absence de réformes économiques et politiques a été mise en avant comme l'une des principales raisons de ses mauvais résultats économiques.

La Palestine, l'un des principaux bénéficiaires de l'aide internationale, a engagé, avec l'aide de la communauté internationale, des réformes importantes à tous les niveaux de la société palestinienne, motivées principalement par la demande interne au sein de la population palestinienne. Au cours des trois dernières années, la Palestine a pris des mesures capitales en faveur de la réforme économique et politique. L'objectif immédiat en était clair : veiller à mettre solidement en place les principaux éléments d'un système de financement public transparent et ouvert, mais il était plus largement conçu, et a été présenté à la population, comme partie intégrante d'un important effort visant à doter celle-ci d'un système de gouvernance rivalisant avec les normes internationales les plus élevées – système qui devrait être un droit absolu de notre peuple, comme de tout autre peuple. Ces réformes ont abouti à des élections présidentielles et municipales démocratiques, qui seront bientôt suivies, en janvier 2006, d'élections législatives. En outre, un certain nombre de réformes ont été décidées sur le plan financier, qui ont montré à ce jour la capacité du Gouvernement palestinien de gérer ses

ressources de façon efficace et de formuler, mettre en œuvre et faire appliquer de façon transparente des politiques et réglementations rationnelles. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont salué ces réformes comme certaines des meilleures engagées dans la région.

Toutefois, malgré ces réformes et le soutien important des donateurs internationaux, la situation humanitaire et économique de la population palestinienne demeure sombre. Les mesures d'occupation israéliennes, telles que les bouclages et la poursuite de la construction d'implantations illégales et du mur, ont gravement réduit toute possibilité de développement économique digne de ce nom. Une étude récente de la Banque mondiale montre ainsi qu'au cours de l'Intifada, les donateurs ont doublé leurs décaissements annuels; ceux-ci atteignent maintenant la valeur de près d'un milliard de dollars par an – soit plus de 300 dollars par personne par an. Or, la population palestinienne a vu son revenu par tête diminuer dans le même temps de près de 40 % en valeur réelle. C'est une illustration éloquente de la façon dont la politique d'occupation israélienne peut avoir pour effet d'annuler les avantages de l'aide supplémentaire des donateurs. Ce n'est que lorsque les mesures d'occupation israéliennes seront levées et que des efforts réels seront faits pour mettre fin à l'occupation que l'aide des donateurs pourra permettre à la Palestine d'atteindre les objectifs de développement prévus dans le cadre de la Déclaration du Millénaire.

La paix, la prospérité et la sécurité, d'une part, et la bonne gouvernance, l'allègement de la pauvreté et le développement d'autre part, sont inextricablement liés. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, il est nécessaire d'adopter à l'égard du développement une démarche globale, ainsi qu'il a été convenu dans le Consensus de Monterrey. Au Moyen-Orient, des mesures parallèles devront être adoptées – associées à un processus de paix crédible et équitable – dans les domaines de la libéralisation économique, des échanges commerciaux, des marchés financiers, des régimes de taux de change, des cadres réglementaires et des droits de propriété. Nous pensons, en Palestine, que la croissance mue par le secteur privé est l'instrument clef pour la reprise économique palestinienne et que, pour que le secteur privé réussisse, il a besoin d'un environnement politique stable et sûr qui permette un accès sans entrave aux

marchés régionaux et internationaux et d'un environnement national caractérisé par la transparence et la bonne gouvernance.

Néanmoins, comme cela est le cas partout à travers le monde, sans paix, il n'y peut y avoir de véritables perspectives de développement et, par conséquent, à moins que la feuille de route pour la paix du Quatuor ne soit pleinement mise en œuvre, à moins que ne se termine l'occupation israélienne et que soient créés deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité pour tous, les perspectives de réaliser le véritable potentiel de la région demeureront gravement limitées.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Conformément à la résolution 57/32 de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Union interparlementaire.

M^{me} Filip (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Pour l'Union interparlementaire (UIP) et les parlements membres, deux questions importantes sous-tendent les délibérations d'aujourd'hui, trois ans après l'adoption du Consensus de Monterrey. La première, qui concerne les pays développés, est de savoir comment générer et faire durer la volonté politique – constante et sur le long terme – d'allouer plus de ressources au développement international. À notre avis, tel est le nœud du problème, la raison principale pour laquelle les pays donateurs sont en retard dans le respect de leurs engagements. Pour que les décideurs dans ces pays soient en mesure de s'engager pleinement et sans réserve en faveur de la cause du développement, tant dans de mauvaises que dans de bonnes conditions économiques que, ils doivent être convaincus que c'est la chose à faire et ils doivent savoir qu'ils ont l'appui des populations.

C'est ici que le rôle des parlements nationaux est essentiel. Sur la base des résultats d'une enquête parlementaire menée récemment par l'UIP, les dernières années ont vu un grand nombre de nouveaux processus parlementaires se mettre en place dans de nombreux parlements et, en particulier, dans ceux des pays donateurs, processus qui indiquent que les parlements sont plus directement impliqués et sollicités en matière de politiques de développement et de leur financement. Dans de nombreux pays concernés, des comités parlementaires ont été créés sur la question des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

De plus en plus de membres des parlements visitent les pays en développement pour se rendre compte par eux-mêmes de la façon dont sont mis en œuvre les programmes d'aide au développement et les autres programmes.

Ces signes et d'autres indiquent qu'il y a dans les pays industrialisés une prise de conscience politique accrue des besoins du monde en développement. Il semblerait que la prise de conscience des besoins du monde en développement chez les parlementaires et leurs électeurs soit en hausse. Mais nous devons rester vigilants de manière à ne pas perdre cet élan. Le rôle des parlements sera crucial dans les prochaines années afin que le financement du développement demeure une priorité des programmes nationaux grâce à des processus systématiques et à long terme. C'est la seule façon, par exemple, dont de nombreux gouvernements accepteront un calendrier en matière d'aide publique au développement (APD) pour atteindre la cible de 0,7 % d'ici à 2015.

La deuxième question sous-jacente qui ressort de ces délibérations est davantage liée aux pays en développement, il s'agit de la question des capacités en matière de gouvernance. L'enquête que j'ai mentionnée plus haut suggère qu'en dépit des progrès faits, il reste encore un grand nombre de pays en développement dans lesquels les processus de prise de décisions, en particulier au niveau parlementaire, doivent être renforcés.

Le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande » exhorte les pays en développement dont la population vit dans la misère à adopter et à commencer à mettre en œuvre d'ici à 2006 des stratégies de développement national pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela est dans la ligne de plusieurs résolutions adoptées par l'UIP ces dernières années. Mais rappelons que ces stratégies ne seront efficaces et durables que si elles sont totalement contrôlées par le pays bénéficiaire. Le contrôle de ces stratégies n'inclut pas seulement les décisions des gouvernements mais également les consultations, les débats et l'examen minutieux des parlements. Le développement des capacités parlementaires dans les pays en développement et, en particulier, dans ceux touchés par la guerre ou par des troubles civils ces dernières années doit par conséquent demeurer une priorité.

L'UIP est attachée à la démocratie au niveau national, mais également dans la sphère internationale. Pour de nombreux parlements, le régime des échanges internationaux reste fondamentalement injuste, ce qui cause chaque année la perte de centaines de milliards de revenus pour le monde en développement. Une fois encore le problème est politique avant d'être économique. À notre avis, une façon de le résoudre serait de susciter au niveau des parlements une plus grande prise de conscience au sujet des négociations commerciales internationales.

Pour montrer le chemin, l'UIP a organisé ces dernières années, avec le parlement européen, une conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous pensons que ce processus apporte aux parlementaires, tant des pays développés que des pays en développement, une meilleure compréhension des négociations commerciales. C'est par conséquent une sorte d'« aide au commerce » qui renforce les capacités, en particulier dans les pays en développement, permettant aux parlementaires de participer au débat sur les échanges commerciaux et ainsi d'en faire part à la population de leurs pays respectifs. Grâce à ce processus, ainsi qu'au travers des autres débats et activités de l'UIP, les législateurs cherchent à renforcer chez leurs homologues l'appui à l'élimination des subventions à l'exportation, à une réduction importante de l'appui national qui fausse le commerce et à l'accès aux marchés, en particulier pour les pays les moins avancés. Nous espérons progresser davantage sur ces questions lorsque sera convoquée la prochaine Conférence parlementaire sur l'OMC à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Hong Kong en décembre.

Un des faits récents les plus intéressants en matière de financement du développement, depuis le dialogue de haut niveau de 2003, a été la reconnaissance croissante du potentiel de sources novatrices s'agissant d'apporter une puissante contribution complémentaire au financement global des pays en développement. Des propositions qui jusqu'à présent étaient considérées comme irréalistes sont en train de devenir la norme. Pour aider à donner une impression du point de vue des parlements et de leur appui à ces propositions, l'UIP a organisé récemment, ici à l'Organisation des Nations Unies, avec l'appui du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales (DAES), une table ronde parlementaire sur la question.

Le texte intégral du rapport sur cette rencontre est disponible dans cette salle, mais je soulignerais une seule de ses conclusions : à savoir que parmi les propositions novatrices à l'examen, la Facilité de financement internationale (FFI) et les envois de fonds ont de grandes chances de recueillir à temps l'appui politique nécessaire au niveau législatif pour faire une différence dans la réalisation des OMD.

Enfin, je souhaiterais faire part ici d'une autre conclusion émanant de cette rencontre parlementaire : il reste encore beaucoup à faire pour que les propositions novatrices soient pleinement comprises et débattues dans les parlements. Ce dont nous délibérons ici à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres institutions internationales qui traitent de la question ne trouve pas sans difficulté un écho dans les parlements nationaux. C'est là pour nous une preuve supplémentaire de la nécessité d'impliquer les parlements dans le processus de financement du développement.

L'UIP est fermement convaincue que les chances de succès de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la réalisation des OMD pourraient être considérablement accrues en mobilisant la volonté politique et en augmentant la prise de conscience des parlementaires. Nous attendons avec intérêt d'œuvrer avec l'Assemblée en ce sens.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée générale en date du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'Observateur de Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Logan (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a, durant la session de 1999 de son assemblée générale, défini ses propres objectifs pour les premières années du Millénaire. Ceux-ci sont contenus dans sa Stratégie 2010 et reflètent dans une large mesure un grand nombre des aspirations exprimées dans la Déclaration du Millénaire et dans les objectifs du Millénaire pour le développement qui l'accompagnent.

Au total, ce sont 181 sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à travers le monde qui œuvrent en tant qu'auxiliaires de leur gouvernement respectif – qu'il soit donateur ou bénéficiaire – et qui exécutent

des programmes et des activités essentiels à la réalisation des OMD. Le plus souvent, le meilleur moyen d'y parvenir est d'apporter d'importantes contributions au niveau local dans les domaines de la préparation et de la réaction aux catastrophes, des soins de santé, des services sociaux, de la diffusion des valeurs humanitaires, ainsi que du développement à long terme.

Depuis de nombreuses années, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge fonde ses campagnes et interventions sur sa conviction que les activités humanitaires sont indissociables de celles liées au développement et qu'en réalité elles sont des maillons d'une même chaîne d'aide aux populations vulnérables. C'est pourquoi nous sommes passés d'une approche exclusivement axée sur les activités de secours à un juste dosage d'activités de secours et d'activités en faveur du développement. Nous avons investi des ressources humaines et matérielles dans le renforcement durable des capacités locales, permettant ainsi que ce qui était au départ une opération de secours pose les bases du développement durable.

Le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge estime que l'appui financier et l'adhésion des gouvernements et donateurs sont essentiels pour atteindre ses objectifs et, partant, concourir à la réalisation de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Grâce aux fonds levés par ses membres à l'échelon national et par le secrétariat de Genève à l'échelle internationale, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge associe l'humanitaire au développement. Tous les ans, elle lance un appel à financer le développement sur le long terme; et elle lance des appels d'urgence en cas de catastrophe humanitaire. Ceux-ci couvrent une série de problèmes clairement exposés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : VIH/sida; paludisme; tuberculose; préparation et limitation des risques en prévision de catastrophes soudaines ou à retardement, comme le tremblement de terre et le tsunami qui ont frappé l'océan Indien ou encore l'insécurité alimentaire, la sécheresse et les déplacements de population en Afrique.

Nous continuons d'exhorter les gouvernements à offrir leur appui et leur collaboration aux sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tant sur le plan humanitaire que dans le domaine du

développement, afin de limiter davantage les risques de catastrophe et de mieux s'y préparer et, ainsi, de mieux résister aux catastrophes et maladies. Cela aura des répercussions directes sur la relance économique et permettra aux communautés de s'engager avec dignité sur la voie du développement. Nous sommes fermement convaincus que la participation de la société civile à la conception et à l'exécution des programmes visant à répondre aux besoins et attentes des communautés constitue un élément clef du développement.

Année après année, catastrophe après catastrophe, nous insistons sur l'impératif de financer comme il convient l'ensemble des mesures de préparation aux catastrophes jusqu'à la reprise et au développement. La dernière catastrophe en date, et la plus dramatique – le tremblement de terre et le tsunami qui ont frappé l'océan Indien – nous rappelle qu'il aurait été possible d'éviter tant de pertes et de lourdes souffrances humaines si l'on avait investi davantage dans la préparation aux catastrophes et les mesures préliminaires de protection. Pour avoir économisé quelques millions de dollars dans la préparation aux catastrophes, nous en dépensons à présent plusieurs milliards afin de limiter des dommages qui étaient peut-être évitables. La préparation aux catastrophes et la limitation des risques font partie intégrante des plans nationaux de développement et méritent un appui financier comparable à celui qui est généralement accordé en cas d'urgence.

La réaction sans précédent du public, des gouvernements et du secteur privé suite à la tragédie du tsunami montre qu'il existe bel et bien une volonté d'intervenir et que nous avons atteint un tournant décisif dans nos attitudes face à ce type de phénomène. Nous avons aujourd'hui la possibilité d'en finir avec la pratique de n'intervenir qu'une fois que la catastrophe a frappé. Sur les 25 plus grandes catastrophes et menaces humanitaires de ces derniers temps, seule celle provoquée par le tremblement de terre et le tsunami dans l'océan Indien a recueilli un niveau satisfaisant de fonds. Nous pouvons faire davantage pour les 24 autres catastrophes humanitaires oubliées, qui n'ont pas obtenu le même degré d'attention.

En finançant la mise en place d'une culture de la prévention, non seulement nous améliorerons de façon notable la vie de millions de personnes, mais nous aurons une occasion unique d'associer et de combiner utilement la relance et le développement à long terme.

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a la ferme intention de justifier la confiance placée en elle et de s'acquitter de sa mission en prenant en charge ce financement afin de soutenir la dynamique actuelle et s'attaquer au fléau sous-jacent de la pauvreté.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Conformément à la résolution 31/3 du 18 octobre 1976, je donne à présent la parole à l'observateur du Secrétariat du Commonwealth.

M. Coomaraswamy (Secrétariat du Commonwealth) (*parle en anglais*) : Il est aujourd'hui possible d'influer de manière décisive sur la lutte contre la pauvreté dans le monde. De telles occasions sont rares dans l'histoire de l'humanité. Lorsqu'ils se réuniront à Gleneagles, les dirigeants du Groupe des Huit (G-8) auront l'occasion de tirer parti de l'élan actuel et de circonstances favorables pour assumer le rôle de chefs de file que des millions de personnes dans le monde attendent d'eux. C'est la première fois, de mémoire d'homme, que l'opinion publique est si massivement favorable à l'aide au développement au bénéfice des plus pauvres.

La récente réunion des ministres des finances du G-8 a débouché sur des résultats très positifs, notamment autour de cette question. Au Commonwealth, nous nous réjouissons tout particulièrement de l'accueil favorable que les ministres des finances des pays les plus puissants du monde ont réservé à un certain nombre des questions que nous défendons depuis plus de 10 ans. Nous espérons que les responsables du G-8 poursuivront sur cette lancée à Gleneagles et réaliseront de grandes avancées sur les questions liées aux échanges commerciaux, à l'aide et au changement climatique.

Des mesures urgentes s'imposent, surtout en Afrique. En Afrique subsaharienne, le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté a pratiquement doublé, passant de 164 millions en 1981 à 313 millions en 2001. Un tel dénuement est inacceptable dans le monde actuel, où il est pourtant évident que nous disposons des compétences et des moyens nécessaires pour que la pauvreté devienne un lointain souvenir. Ce qui a fait défaut est la volonté politique. Si nous voulons inverser la tendance à la dégradation de la situation commerciale de l'Afrique, nous avons besoin de taux de croissance économique

plus élevés qui bénéficient aux pauvres par la création de sources de revenu durables.

Le succès des politiques en faveur de l'emploi en Afrique et ailleurs dépend de l'adhésion de tous les acteurs à un partenariat digne de ce nom. Les politiques doivent être conçues dans la collaboration, avec l'appui actif de toutes les parties prenantes et la participation des principaux bénéficiaires désignés. L'Afrique et ses dirigeants doivent prendre la tête des efforts visant à modifier l'avenir du continent. Si le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Consensus de Monterrey indiquent la marche à suivre, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) définissent les buts à atteindre.

L'élargissement des possibilités commerciales constitue le moyen le plus puissant de combattre la pauvreté au niveau mondial. Pour les pays riches, la priorité est de parvenir à éliminer le préjudice économique que le système commercial international inflige aux pays pauvres. Il faut que le cycle des négociations de Doha ait des visées bien plus ambitieuses si l'on veut aboutir à des mesures en faveur du développement qui soient susceptibles de convaincre les pays en développement d'approuver un nouveau cycle. Des arguments de poids militent pour faire de ce cycle un cycle « gratuit » pour le Groupe des 90, comme le recommandait le Directeur général récemment élu de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Pascal Lamy, lorsqu'il était encore Commissaire européen chargé du commerce.

Il importe en outre de veiller à ce que les nouveaux dispositifs préférentiels en faveur des pays les moins avancés, comme l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne et l'*African Growth and Opportunity Act* adopté par les États-Unis, produisent les résultats recherchés en résolvant les questions relatives aux règles d'origine ainsi qu'aux normes sanitaires et phytosanitaires. Il est également impératif que tous les accords de l'OMC garantissent que les traitements spéciaux et différenciés tiennent pleinement compte des contraintes subies par les pays en développement du côté de l'offre et de la nécessité d'atténuer des coûts sociaux des ajustements. Le cycle de Doha ne conduira pas aux résultats escomptés tant que les politiques commerciales et celles relatives à l'aide ne seront pas harmonisées.

La première des priorités doit être d'aider les pays en développement à consolider leur offre

commerciale. Ces pays ont besoin de développer et de renforcer leur capacité de produire des biens et des services qui soient compétitifs sur la scène internationale. Pour cela, il faut qu'ils soient plus performants en termes d'investissements. Il est nécessaire de mettre au point des instruments novateurs de partage des risques afin de favoriser les investissements sur trois marchés naissants. Cela est tout particulièrement important pour le développement de l'infrastructure.

Il est désormais évident que les OMD ne seront pas réalisés sans un doublement du niveau de l'aide. Il faut une aide plus importante, sur les plans tant qualitatif que quantitatif. La Facilité de financement internationale proposée par le Chancelier de l'échiquier du Royaume-Uni, Gordon Brown, et les autres dispositifs novateurs, comme ceux proposés par la France et le Brésil, doivent dès maintenant être approuvés et mis en place. Il faut aussi une action concertée en ce qui concerne les indicateurs de progrès adoptés lors du Forum de haut niveau de Paris sur l'harmonisation de l'aide.

L'annulation de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés qui ont atteint le point d'achèvement constitue une mesure très encourageante. Il y a aussi de fortes raisons d'inclure la dette intérieure dans le nouveau cadre établi pour assurer la viabilité de la dette, car la distinction entre la dette extérieure et la dette intérieure d'un pays n'a plus lieu d'être lorsque l'on considère ses perspectives de développement, en particulier sa capacité d'atteindre les OMD.

Les petits États forment un groupe important au sein du Commonwealth. Il est manifeste que ces pays sont marginalisés à mesure que progresse la mondialisation. Leur part dans le commerce et les investissements mondiaux diminue. Bien que nombre de ces pays appartiennent à la catégorie des pays à revenu moyen, leur vulnérabilité, conjuguée aux doubles effets de l'abandon des préférences commerciales et d'une baisse de l'aide publique au développement, a fait qu'ils ont assisté ces cinq dernières années à un affaiblissement de leur performance. Il importe que les problèmes spécifiques de ces économies soient pris en compte dans le cadre du cycle de Doha, des négociations sur les accords relatifs à des partenariats économiques entre les États d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne et au sein des structures d'aide internationales.

S'agissant des problèmes systémiques, le système financier international continue d'être insuffisamment sensible aux besoins des pays pauvres qui n'ont pas accès aux marchés financiers. La liquidité anticyclique demeure un obstacle majeur pour ces économies et entrave leurs perspectives de croissance soutenue et de développement. Il y a d'excellentes raisons qui justifient la création d'une facilité prompte à réagir, qui accorde des dons aux pays à faible revenu et tributaires de produits de base.

Enfin, l'efficacité et la crédibilité de la structure de gouvernance des institutions de Bretton Woods peuvent être améliorées en les rendant plus conformes aux principes démocratiques.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Conformément à la résolution 54/195 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1999, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

M. Jackson (Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources) (*parle en anglais*) : L'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) se félicite de l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole à l'occasion de ce Dialogue de haut niveau et de contribuer aux délibérations de l'Assemblée générale.

Bien que l'UICN souscrive à nombre des conclusions énoncées dans les documents de base du Dialogue, nous constatons avec préoccupation qu'il a été peu fait mention du statut des investissements en matière d'environnement. Nous voudrions réaffirmer que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont interdépendants et ne peuvent être atteints ni séparément ni successivement. Les investissements consentis pour réaliser l'objectif 7 relatif à la durabilité du point de vue de l'environnement contribuent à la réalisation de tous les autres objectifs, alors que l'insuffisance des investissements consentis pour atteindre l'objectif 7 compromettra, par suite de la dégradation des écosystèmes essentiels, notre capacité d'atteindre tous les autres OMD.

Les conclusions récentes du Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes soulignent l'importance et la valeur des écosystèmes pour le bien-être humain. Elles montrent que 60 % environ des écosystèmes de la planète sont dégradés ou gérés de façon non viable. Des mécanismes de financement additionnels et novateurs sont par conséquent nécessaires pour veiller

à ce que les écosystèmes dont dépend le développement soient viables à long terme. Nous nous félicitons à cet égard des initiatives proposées par certains pays et nous nous promettons de présenter quelques aperçus émanant des organismes à vocation environnementale.

Le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes conclut qu'à moins que nous agissions pour atténuer la dégradation des écosystèmes, les dépenses que devra engager la société seront considérables. Les mesures nécessaires sont réalisables, à condition d'être appuyées par une volonté politique et un financement ciblé. L'UICN soutient que l'investissement dans le domaine la protection de la biodiversité aidera à maintenir la chaîne des écosystèmes et, par là même, rapportera des dividendes à la fois immédiats et à long terme pour le bien-être humain.

Pour réaliser les OMD, il faudra accroître l'aide et mieux la cibler. Des efforts sont nécessaires pour améliorer l'efficacité de l'aide, notamment en fixant des objectifs et des indicateurs clairs, en renforçant la prise en charge du Sud dans la définition de ses propres priorités de développement et en améliorant la coordination entre donateurs. L'UICN se félicite donc des 50 engagements pris, lors du Forum de haut niveau tenu à Paris pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement. Bien que la Déclaration de Paris fasse mention de l'importance que revêt l'étude d'impact sur l'environnement en tant qu'outil essentiel pour l'harmonisation de l'aide, un cadre et des objectifs beaucoup plus généraux sont nécessaires pour que les liens entre la durabilité du point de vue de l'environnement et les autres objectifs de développement soient pris en compte dans l'action pratique.

Notre message est simple. Premièrement, l'UICN demande aux États de dégager des ressources financières nationales pour le développement. Nous devons veiller à ce que la durabilité du point de vue de l'environnement et les stratégies et plans nationaux existants figurent en bonne place dans les cadres de planification nationaux pour la croissance, la réduction de la pauvreté et tous les autres OMD. Nous appelons également à remédier aux défaillances et aux distorsions du marché grâce à des initiatives qui, notamment, prennent en compte les coûts de la dégradation de l'environnement dans la comptabilité nationale, instituent des paiements en échange des services rendus par les écosystèmes, éliminent

progressivement les subventions octroyées aux activités préjudiciables à l'environnement, et réforment le régime fiscal pour encourager toute action bénéfique pour l'environnement.

Deuxièmement, il faut mobiliser au niveau international des ressources au service du développement, de l'investissement étranger direct et d'autres flux de capitaux privés. L'investissement étranger direct est actuellement la source de flux financiers la plus importante vers les pays en développement; toutefois, il ne touche qu'une poignée de pays et pas nécessairement les pauvres des zones rurales. Nous prenons acte des efforts en cours mais encourageons les États à assurer le respect de hautes normes sociales et environnementales pour les investissements privés.

Troisièmement, le commerce international doit servir de moteur de développement. Comme cela est souligné dans le document de base pour ce Dialogue, nous encourageons les États à se mettre d'accord sur un document pour la dernière manche avant la tenue de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, afin de veiller à ce que le Programme de Doha pour le développement puisse être mené à bien en 2006 et qu'il contribue au développement durable en déployant de nouveaux efforts pour éliminer les subventions nationales de nature à fausser les échanges commerciaux qui ont des répercussions négatives sur l'environnement. Un rapport récemment publié par le Partenariat pour la pauvreté et l'environnement a conclu que si seulement 10 % du billion de dollars (1 000 milliards) dépensé en subventions dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie et de l'eau était redéployé pour assurer un développement durable, nous pourrions immédiatement voir doubler l'aide financière à la lutte contre la pauvreté.

Quatrièmement, il faut accroître la coopération financière et technique internationale au service du développement. Les pays donateurs doivent s'engager de nouveau à atteindre les objectifs convenus au niveau international en matière d'aide publique au développement (APD) et s'engager à investir une part proportionnellement plus importante des nouveaux flux d'APD pour assurer un environnement durable. Les pays bénéficiaires devraient s'engager à utiliser l'APD de manière équitable et efficace.

Enfin, des mécanismes financiers novateurs doivent être mis au point. Les contributions des écosystèmes à l'économie des ménages et à l'économie nationale, ainsi que les coûts économiques et les coûts de la dégradation de l'environnement liés à la production des moyens d'existence, doivent être reconnus et pris en compte; et il faut s'engager à mettre au point et utiliser de meilleurs instruments de mesure et de meilleurs cadres de prise de décisions et d'investissement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/30 de l'Assemblée générale du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Banque asiatique de développement.

M. Sakai (Banque asiatique de développement) (*parle en anglais*) : 2005 est une année de bilan des progrès réalisés vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le rapport sur le Projet objectifs du Millénaire énonce un plan ambitieux mais pratique pour atteindre les OMD.

En septembre, le Secrétaire général présentera un rapport complet sur les OMD à l'Assemblée générale. La Banque asiatique de développement (BAsD), en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, apportera à ce rapport des informations essentielles sur le développement de l'Asie.

Bien que le débat public sur les objectifs du Millénaire pour le développement tende à se porter sur les régions qui sont moins développées que l'Asie, nous devons également examiner le défi immense que représente la lutte contre la pauvreté dans la région Asie-Pacifique. Il faut rappeler que la région abrite les deux tiers des pauvres du monde. Les voix de ce groupe, qui compte 700 millions de personnes, doivent être entendues.

Où en est la région Asie-Pacifique dans sa réalisation des OMD? Manifestement, des progrès remarquables ont été réalisés dans la réduction de la pauvreté monétaire, mais ils ont été largement limités à un petit nombre de pays. Le défi principal est d'étendre ces succès à d'autres parties de la région et à d'autres OMD.

Selon le rapport sur le Projet objectifs du Millénaire, sur les 20 indicateurs de réalisation des

OMD, on ne devrait en observer qu'un petit nombre dans les sous-régions de l'Asie et du Pacifique. En Asie du Sud, les progrès sont lents ou inexistantes pour ce qui est de 80 % au moins de ces indicateurs. En Asie de l'Est et du Sud-Est, c'est le cas de 60 % des indicateurs et, en Asie centrale, de 55 %. À l'évidence, une énorme tâche nous attend.

S'intéressant uniquement à la région de l'Asie et du Pacifique, la Banque asiatique de développement (BAsD) est particulièrement bien placée pour informer et galvaniser l'appui à la réalisation des OMD dans la région. Mais, bien entendu, nous ne pouvons pas le faire seuls. Pour relever les énormes défis qui nous attendent, toutes les parties intéressées doivent travailler en collaboration étroite à l'objectif commun, notamment en mobilisant et en allouant les ressources financières nécessaires. Il faut traiter de la question des besoins en ressources, car il est très difficile de mettre en place un programme crédible et pertinent au niveau opérationnel pour la réalisation des OMD sur la base d'un financement hypothétique.

La croissance économique est essentielle à la réalisation des OMD, tant pour réduire la pauvreté monétaire que pour constituer une source de financement pour la réalisation des OMD non monétaires. Et il est indispensable de bâtir les infrastructures physiques pour instaurer une croissance économique soutenue dans nombre de pays en développement. On estime que les besoins en investissements dans les infrastructures pour le développement de l'Asie et du Pacifique dépasseront 250 milliards de dollars par an à moyen terme. Le financement des infrastructures exige des fonds publics pour le développement et, surtout, des ressources privées. Un gouvernement à la situation financière saine, un secteur privé énergique et des partenariats réussis entre les secteurs privé et public peuvent contribuer considérablement à une mobilisation adéquate des ressources et à leur allocation efficace pour le développement. Dans un marché concurrentiel, le secteur privé est en général plus efficace que le secteur public en matière d'allocation des ressources, réagissant aux exigences du marché et élargissant les perspectives d'emploi.

Les partenariats entre les secteurs public et privé fonctionnent bien en Asie. Toutefois, pour faciliter l'expansion et l'accroissement de la participation et des investissements du secteur privé dans les économies de la région, les gouvernements devront mettre davantage

l'accent sur la création d'un environnement favorable aux investisseurs privés nationaux et étrangers, et modifier le rôle des pouvoirs publics, qui passera de celui de producteur/opérateur/propriétaire à celui de facilitateur/régulateur. L'investissement étranger direct est crucial pour la croissance économique et le développement, mais il tend à se concentrer sur un nombre limité de pays. Il faut donc favoriser la création d'institutions et l'instauration de politiques qui attirent les fonds et les entreprises privés.

Ces derniers temps, les versements envoyés par les travailleurs émigrés dans leurs pays d'origine ont beaucoup augmenté, dépassant parfois les autres flux financiers à destination de ces pays en développement. Il faut accroître la transparence de ces versements, lesquels doivent être incorporés dans le système financier structuré.

Une aide accrue et plus efficace sera nécessaire pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région Asie-Pacifique, quels que soient les autres efforts déployés pour mobiliser les ressources intérieures et le financement par le secteur privé. L'aide publique au développement, y compris les ressources du Fonds asiatique de développement de la Banque, continue d'être critique pour les pays à faible revenu. Dans les pays à revenu intermédiaire, l'aide au développement continuera à jouer un rôle important pour répondre aux importants besoins d'investissements dans les biens publics et autres et pour appuyer une croissance économique favorable aux pauvres. La qualité de la prestation de l'aide est également cruciale. La BAsD comprend bien que la qualité et l'efficacité prouvées de ses opérations sont indispensables pour mobiliser des ressources additionnelles auprès des parties intéressées et pour encourager la participation du secteur privé.

La région Asie-Pacifique a un énorme potentiel qui lui permet de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, car les peuples de la région ont aussi un très grand potentiel. Mais il faudra des ressources additionnelles, notamment une aide publique au développement accrue. La BAsD est déterminée à aider les pays à parvenir plus rapidement à un développement plus durable et à aider les peuples de la région à jouir d'un niveau de vie plus élevé et plus équitable. La BAsD poursuivra ses efforts, en sa qualité de membre estimé et fiable de la communauté de l'Asie et du Pacifique et de la communauté internationale.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Conformément à la résolution 47/4 de l'Assemblée générale en date du 16 octobre 1992, je donne à présent la parole à M^{me} Ndiaye, Observatrice de l'Organisation internationale pour les migrations.

M^{me} Ndiaye (Organisation internationale pour les migrations) : C'est un truisme de rappeler que les engagements financiers pris à Monterrey en faveur du développement tardent à se concrétiser. Pourtant, lorsqu'il s'agit de situations d'urgence humanitaire ou de difficultés survenant dans des pays dotés de ressources naturelles importantes – pétrole, minerais stratégiques –, la mobilisation internationale se met très vite en place. Soutenir un processus de développement est en effet moins porteur parce que moins immédiatement visible et implique des récurrences autrement plus importantes qu'une action ponctuelle, quelle que soit son ampleur. Nous voici à mon sens, avec le thème d'aujourd'hui, au cœur de l'enjeu du développement durable, qui suppose avant tout une action nationale volontariste, innovante, impliquant tous les acteurs de la société civile, et inscrite dans une stratégie régionale concertée. Le financement du développement doit, en effet, prendre en compte la dimension de l'intégration régionale dans toutes ses composantes.

Force est de constater que la libre circulation des personnes à l'intérieur des espaces communs – Union africaine, Marché commun du Sud, Association des nations de l'Asie du Sud-Est –, comme entre les pays en développement et les pays développés, est loin d'être acceptée, même si des dispositions réglementaires ou législatives existent, alors que les biens et les services circulent beaucoup plus aisément. Dans ce contexte, comment financer mieux et plus vite les programmes de développement des pays pauvres? Parce que les secteurs sociaux – éducation et santé – sont des priorités de long terme et que les politiques mises en œuvre ne peuvent porter des fruits visibles qu'à l'échelle d'une génération, c'est bien sur les ressources humaines que le monde en développement doit pouvoir compter en premier lieu. Une amélioration des indicateurs quantitatifs et qualitatifs en matière d'éducation aura des répercussions visibles et appréciables sur la croissance économique et sur le développement dans son ensemble. Il faut donc que des efforts substantiels soient consentis dans ce domaine, tant dans le cadre de la révision des budgets nationaux à la faveur de la bouffée d'oxygène liée aux mesures

prises par le Groupe des Huit que dans celui de l'aide publique au développement et des investissements étrangers directs.

Le défi n'est pas moindre dans le domaine de la santé. La qualité, l'accessibilité et le coût des services disponibles pour la population ne sont pas en rapport avec les fonds mobilisés jusqu'ici. Pour que les forces productives des pays en développement puissent participer davantage à l'atteinte des objectifs du Millénaire, il faut investir pour combler au plus vite les déficits constatés. Les enjeux principaux sont : une meilleure gestion des services de santé, ce qui implique notamment une redistribution géographique des ressources disponibles pour contrebalancer l'attraction de la capitale et des grands centres urbains; une amélioration des plateaux techniques et de la formation des personnels de santé; et, enfin, l'optimisation de la coordination des programmes intersectoriels.

Outre les nécessaires réformes dans le domaine social, beaucoup reste à faire également en termes d'amélioration de la gouvernance, tant politique qu'économique. Dans un contexte d'attrition généralisée de l'aide publique au développement, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) propose de recourir, en complément aux autres formes innovantes de financement du développement, au potentiel de la diaspora. En effet, l'éventail des compétences scientifiques et techniques des pays pauvres qui se sont installées dans les pays développés peut bien venir en aide aux pays en développement. La plupart des pays développés encouragent en effet les migrations choisies qui répondent aux critères qu'ils ont définis, et les déséquilibres économiques avec les pays d'origine évoqués plus haut ne font que se renforcer. L'une des conditions premières du développement, qui est de disposer d'un capital humain compétent et mobilisé, ne peut être remplie si les migrations continuent à fonctionner sur un mode hémorragique et si les pays les plus pauvres se vident de leurs élites. La valorisation des atouts des migrants de la diaspora dans des programmes d'aide au développement fondés sur leur mobilité professionnelle présente plusieurs avantages décisifs pour le développement durable.

D'abord, la connaissance du milieu et de ses caractéristiques facilite le diagnostic initial des dysfonctionnements et permet de proposer des solutions adaptées aux conditions socioéconomiques et culturelles locales. Ensuite, l'éventail des compétences

des migrants de la diaspora recouvre des domaines de spécialité dont les pays d'origine ont grand besoin, notamment dans les professions de santé et de l'enseignement et les activités liées à la finance et aux investissements. Enfin, les migrants transfèrent plus de 100 milliards de dollars par an vers leur pays d'origine, qu'ils soient installés légalement ou non dans leur pays de résidence. Ces sommes sont certes des fonds privés que les migrants utilisent librement. Mais si des mesures incitatives cohérentes sont prises, il est raisonnable de penser que 15 % à 20 % environ de ces montants, qui ne sont pas utilisés pour le soutien direct à la famille ou à la communauté d'origine, seront investis dans la création d'entreprises, la prise de participations dans des structures existantes ou bien créeront de l'emploi et de la richesse.

L'OIM plaide donc pour que l'immigration ne soit plus seulement abordée sous l'angle du contrôle et

de la répression mais participe vraiment à la problématique du développement durable en intégrant les compétences et les ressources de la diaspora dans une logique de mobilité, d'échanges et d'investissement.

Enfin, les migrants ont la capacité et, souvent, la volonté de contribuer pour une part non négligeable au financement du développement de leur pays d'origine, si seulement on respecte leur libre choix migratoire et si on leur permet d'aller et de venir sans qu'ils aient à renoncer à leur statut personnel et professionnel dans le pays d'accueil. La réflexion sur le financement du développement doit prendre en compte cet apport potentiel des compétences et des ressources financières et aborder de manière transversale l'ensemble des questions qu'il induit.

La séance est levée à 17 h 15.